



COVALDEM 11 (Siren : 200036101)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Carcassonne
Arrondissement	Carcassonne
Département	Aude
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1075 Boulevard François Xavier Fafeur ZA Lannolier
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	11000 CARCASSONNE
Téléphone	04 68 11 97 00
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	52 177
Densité moyenne	43,86

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
11	Brenac (211100508)	212
11	Ginoles (211101654)	380
11	Quillan (211103049)	3 393

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
11	CC du Pays de Couiza (241100429)	CC
11	SMICTOM de Corbières en Minervois (251101689)	SM fermé
11	SMICTOM DE L'OUEST AUDIOIS (251100236)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>La collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés, hors boues de stations d'épuration. En fonction du niveau de service souhaité, les membres du syndicat transfèrent à ce dernier soit l'intégralité de la compétence "ordures ménagères" (collecte et traitement) soit uniquement la compétence traitement. L'étude d'un schéma directeur des déchets ménagers intégré au plan départemental d'élimination des déchets. L'étude et la mise en oeuvre de solutions novatrices de valorisation des déchets pouvant être développées à partir des installations existantes ou à créer du Pôle Environnement. La vente des produits de l'exploitation du pôle environnement (compost, bois, électricité,...) L'objet du syndicat peut être étendu à toutes les autres activités se rapportant aux déchets. Mission de prestation de service: Le syndicat mixte est autorisé à assurer les prestations de services à toutes collectivités, en matière de collecte et de traitement. Elles devront se faire dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Elles seront facturées selon un tarif fixé par délibération. Des conventions avec d'autres EPCI pourront être établies pour l'utilisation réciproque des déchèteries afin d'en faciliter l'accès ou de tous autres équipements dans le cadre d'une vision globale du territoire.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)